

Vers un projet communiste pour l'agriculture : une agroécologie rémunératrice et solidaire au service de notre souveraineté alimentaire

*Contribution de la Commission Agriculture Pêche Forêt
au 40^{ème} Congrès du Parti communiste français*

Alain Baché (40) - Sophie Barreau (50) - Michel Beurier (63) - Manuel Blasco (18) - Claudine Bonhomme (64) - Nadia Boyer (84) - Olivier Bronès - Julien Brugerolles (63) - Philippe Brunet (19) - Eric Cadore (32) - Julien Cantegreil (65) - Nathan Eryeh--Fort (15) - Christian Darriet (33) - Jonathan Dubrulle (75) - Jean-Louis Durand (86) - Nathan Goyer (67) - Gérard Guérin - Patrick Fanet (24) - Stéphane Le Bot (33) - Stéphane Pellerin (38) - Monique Piot Murga (26) - Luc Ripoll (31) - Marylène Tardy (73) - Béatrice Tariol (64) - Vincent Valles - Nathalie Vermorel (71)

Une conception internationaliste de la souveraineté alimentaire

A l'instar de la définition donnée en 2007 par la Via Campesina lors du forum de Nyeleni au Mali, la souveraineté alimentaire constitue une cause qui mérite toute notre attention. Il s'agit en effet de garantir « *le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles* ». Cette déclaration est pleine de sens et renvoie aux valeurs internationalistes qui animent les communistes. Il s'agit en effet de lutter contre les visées impérialistes qui utilisent l'alimentation comme levier d'asservissement des peuples. L'exemple du riz états-unien envoyé à Haïti, véritable arme alimentaire, est particulièrement flagrant. Cette céréale, qui représente un tiers du panier alimentaire haïtien, est majoritairement importée dans la mesure où la production nationale couvre à peine 20% des besoins selon l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ainsi, la nation haïtienne importe de grandes quantités de riz, dont 90% des volumes proviennent des États-Unis. Le cas haïtien constitue un exemple flagrant d'ingérence étrangère dans le droit des peuples à définir par eux-mêmes leurs systèmes alimentaires.

Malgré la signature de traités de libre-échange, l'Union européenne et la France ne se retrouvent pas dans une situation aussi extrême. Néanmoins, la production alimentaire de la France ne couvre pas l'entièreté de ses besoins et demeure structurellement importatrice de plusieurs productions de pays tempérés, notamment en viande ovine, mais aussi en fruits et légumes ou encore en produits issus de la pêche, alors que le pays dispose d'une des premières façades maritimes mondiales. A contrario, la France produit plus de céréales, de vin, de sucre et de produits laitiers qu'il n'en faudrait pour couvrir la demande intérieure. Néanmoins, la souveraineté alimentaire n'est pas à géométrie variable. On ne peut pas s'émouvoir de manquer de certains biens, quand, dans le même temps, la France conforte ses exportations au mépris du droit des peuples à choisir leur propre alimentation.

Une telle situation suscite des discours résolument protectionnistes qui n'épargnent pas notre organisation politique. Les communistes doivent soutenir sans ambiguïté une conception internationaliste de la souveraineté alimentaire. Celle-ci reposerait sur un renforcement des institutions internationales, avec un accroissement des moyens alloués à l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'à la mise en œuvre de coopérations agronomiques, technologiques, sanitaires pour éradiquer la faim, faire des ressources génétiques de véritables biens communs de l'humanité et relever les défis immenses soulevés par le dérèglement climatique. L'heure est plus que jamais à la construction de partenariats durables entre peuples au service du progrès social et environnemental, à l'opposé des ambitions mercantiles des traités de libre-échange et des visées réactionnaires du protectionnisme.

Le développement d'un complexe agro-industriel capitaliste en toile de fond

Les objectifs du libre-échange sont clairs. Ils visent la mise en concurrence internationale des agricultures du monde dans l'objectif de baisser les prix à la production. Il s'agit là d'une des visées premières du mode de production capitaliste (MPC) : abaisser le prix des moyens de subsistance des travailleurs afin de contenir les salaires, et garantir ainsi les profits.

Mais les rapports qu'entretient l'agriculture avec le MPC ne s'expliquent pas uniquement par l'intégration de ce secteur d'activité dans les échanges marchands internationaux. Le capitalisme se développe également au sein de la production agricole et alimentaire en asservissant les agriculteurs et agricultrices à un puissant complexe agro-industriel.

L'avènement d'une société de consommation de masse dans le MPC a engendré le développement des grandes surfaces et des chaînes de restauration hors-domicile, fournies par des grands groupes de l'agroalimentaire, eux-mêmes approvisionnés par des firmes de négoce ou des groupes coopératifs bien éloignés des principes fondateurs de la coopération agricole. La concentration de l'aval des filières se double d'une dépendance accrue à des multinationales situées en amont, porteuses de solutions court-termistes, coûteuses et déconnectées des besoins sociaux et écologiques, à l'image des firmes semencières, des laboratoires phytopharmaceutiques ou des fabricants de matériel agricole. Néanmoins, l'acquisition de ces moyens de travail accroît considérablement les besoins en financement, d'où une dépendance accrue au crédit bancaire.

Le développement de ce complexe agro-industriel capitaliste a été accompagné par des politiques publiques qui ont soutenu le productivisme, c'est à dire un accroissement des productions, découplé des besoins locaux et nationaux et destiné aux échanges sur les marchés. Différentes réformes de la Politique agricole commune l'ont soutenu, notamment de mesures socio-structurelles qui ont accompagné la disparition des unités de production les moins compétitives, engendrant une importante concentration agraire. Cette libération de foncier a permis l'agrandissement d'exploitations voisines et la course effrénée aux gains de productivité. L'agriculture française a alors connu un intense processus de substitution de quantités de travail vivant par du travail mort au service de l'accroissement des volumes produits et de la satisfaction des critères de qualité de l'aval, à l'image des variétés de blés riches en protéines adaptés aux process industriels de panification. En résulte donc une flambée des consommations de capital, dans un contexte de rapport de prix particulièrement défavorable au producteur. Ainsi, la hausse des volumes produits par unité de travail s'est effectuée au détriment de la création de la valeur ajoutée, rendant le revenu des agriculteurs et agricultrices particulièrement dépendant aux soutiens publics.

Une crise agricole qui pose la question du devenir de la petite exploitation agricole familiale

Cette érosion de l'emploi agricole ainsi que la baisse de la création de valeur ajoutée constituent sans doute les manifestations les plus flagrantes de la crise que traverse l'agriculture française à mesure que le capitalisme se développe en son sein. Ceci pose la question des formes d'agriculture défendues par les communistes. En effet, le Parti communiste français s'inscrit dans un héritage républicain, fondé sur la défense de la petite exploitation agricole où l'agriculteur détient ses moyens de travail. Cette forme de production, caractérisée par la réunion, entre les mêmes mains, de la force de travail et du capital se nomme agriculture familiale. Mais à l'heure où la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans les dix ans à venir, la question du renouvellement des générations et de l'accès au foncier seront déterminants.

Au regard de ces mutations contemporaines des rapports que l'agriculture entretient avec le capitalisme, le 40^{ème} Congrès du PCF doit ouvrir des perspectives de travail sur le modèle productif défendu par les communistes. En effet, la petite exploitation agricole familiale n'est-elle pas condamnée à mesure que s'amplifie la concentration agraire ? L'agriculture française connaît un important mouvement de salarisation, avec, selon l'Institut de recherches économiques et sociales, près de 45% du volume de

travail agricole français qui reposerait désormais sur des travailleurs salariés. Le Parti communiste français doit prendre conscience de cette mutation de l'emploi agricole et cesser de penser que ce sont uniquement les exploitants agricoles qui font l'agriculture. Les salariés ne peuvent plus demeurer les invisibles de l'agriculture.

Progressivement, l'agriculteur se fait employeur, actant la conversion latente de l'unité de production familiale en exploitation agricole patronale. Néanmoins, le viticulteur qui embauche une dizaine de vendangeurs ou l'éleveur laitier qui recourt à un salarié pour la traite épousent-ils pour autant une logique capitaliste, fondée sur la captation de plus-value ? Dans la mesure où le complexe agro-industriel capitaliste exploite l'agriculteur sous forme de baisse de prix à la production et d'accumulation incessante de moyens de travail, l'exploitation agricole familiale ou patronale tente tant bien que mal de parvenir à la reproduction de sa force de travail ainsi que de ses moyens de production. Dans cette chaîne d'exploitation, l'agriculteur n'est qu'un intermédiaire, et les salariés agricoles seraient finalement exploités indirectement par le complexe agro-industriel capitaliste.

Ainsi, l'agriculteur, au même titre que l'artisan ou le petit commerçant, subit l'exploitation de ses fournisseurs et clients. Le recours à de la force de travail salariée ne vise pas à réaliser un profit, mais demeure une condition nécessaire au maintien de son revenu et des capacités de production. Le Parti communiste français devrait approfondir l'analyse de la place de la petite bourgeoisie entrepreneuriale dans la lutte des classes et œuvrer à la construction d'alliances objectives partout où cela est possible. En ce sens, les intérêts des agriculteurs semblent plus proches de ceux de leurs salariés que des agents appartenant au complexe agro-industriel capitaliste. Cet enjeu demeure d'autant plus important dans la mesure où cette petite bourgeoisie, notamment dans les territoires ruraux, jouit d'un fort capital social, qu'il s'agisse de son investissement au conseil municipal, dans la vie associative, mais aussi dans les organismes qui pilotent et accompagnent la politique agricole, notamment les chambres d'agriculture, la Mutualité sociale agricole, les SAFER, la convention collective nationale des salariées agricoles et les conseils d'administration des coopératives. Animée par un certain sentiment de déclassement, une part croissante de la petite bourgeoisie entrepreneuriale épouse les thèses d'extrême-droite, et, grâce à leur ancrage local, utilise son influence et ses réseaux pour diffuser ces idées.

Transformation agroécologique et planification démocratique de la production

L'agroécologie constitue une issue concrète et crédible face à la pénétration du MPC dans le secteur agricole et alimentaire. Mise au service du développement humain, cette logique de production se fonde sur l'utilisation des complémentarités entre espèces, variétés et habitats ainsi que le bouclage des grandes cycles biophysicochimiques et de l'eau. Elle s'oppose aux intérêts du complexe agro-industriel capitaliste dans la mesure où elle vise la production de biens non standardisés, où il s'agit bien d'adapter les pratiques à l'environnement et non l'environnement aux pratiques. Dans le même esprit, l'agroécologie repose d'abord sur l'autofourniture des moyens de travail. A titre d'exemple, la réintroduction de l'élevage dans des régions céréalières permet la reproduction de la fertilité de la terre à partir de biomasse d'origine animale, et non de l'achat d'engrais minéraux ou issus de la pétrochimie. La diversification des assolements et l'allongement des rotations réduisent la pression des adventices, pathogènes et ravageurs, et donc la dépendance aux produits phytosanitaires. Le maintien des prairies permanentes et le développement de l'agroforesterie contribuent à la captation de carbone, à la régulation des cycles de l'eau ainsi qu'à la préservation (voire la restauration) de la biodiversité, autant de fonctions écologiques mises à mal par le développement du MPC. C'est bien cette raison qui a amené la Commission Agriculture Pêche Forêt à contribuer à la rédaction du Plan Empreinte 2050 qui doit être défendu, enrichi et promu pour en faire un outil de libération et de satisfaction de l'ensemble des besoins sociaux.

Néanmoins, l'agroécologie ne se décrète pas. Elle nécessite une toute autre politique agricole qui ne doit plus reposer sur la distribution de soutiens majoritairement proportionnels à la superficie ainsi qu'à la taille du cheptel. Il s'agit de donner de vrais filets de sécurité publics aux agriculteurs et agricultrices, à

l'image d'une intervention publique sur les prix et les volumes, l'instauration d'un régime public d'assurance et de gestion des risques et la mise en place d'aides couplées favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement. L'agroécologie repose également sur la défense de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique publics.

Mais une seule politique agricole ne suffit pas et doit nécessairement s'adjoindre d'un pendant alimentaire. Ce dernier reposerait sur une planification démocratique de la production, fondée sur la satisfaction des besoins sociaux. Une telle ambition repose sur une augmentation du nombre d'exploitants agricoles et le développement d'un réseau public ou coopératif d'outils d'abattage, de transformation et de distribution maillant les territoires. Au sujet des formes coopératives, de nombreuses expériences ont montré que les salariés savaient gérer eux-mêmes leur outil de travail. A ce titre, les formes coopératives de production agricole et alimentaire méritent d'être encouragées et soutenues. Cette transformation des systèmes alimentaires compose également avec la nécessaire augmentation des revenus, pensions et traitements pour permettre l'accès universel à une alimentation suffisante, saine, équilibrée, choisie et durable.

*
**

Telles sont les analyses et propositions portées par la Commission Agriculture Pêche Forêt et livrées au débat des communistes dans le cadre du 40^{ème} Congrès du PCF. Toutefois, ces ambitions sont conditionnées à un réexamen de la place des commissions dans les travaux de la direction nationale. Demeure l'enjeu d'une meilleure coordination du travail des commissions, favorisant la transversalité. Se pose aussi la question de la validation politique des travaux des commissions et de leur mise au débat, notamment au sein du Conseil national qui doit, plus que jamais, jouer son rôle de Parlement du Parti communiste. Enfin, contrairement à notre communication officielle sur la loi Duplomb, l'expression politique du porte-parolat national devrait mieux prendre en compte le travail des commissions nationales. Ces progrès organisationnels sont nécessaires pour permettre au PCF de contribuer pleinement à l'élévation du niveau de débat et à l'émancipation par la connaissance rationnelle.

Signataires (au nombre de 26) :

Alain Baché (40) - Sophie Barreau (50) - Michel Beurier (63) - Manuel Blasco (18) - Claudine Bonhomme (64) - Nadia Boyer (84) - Olivier Bronès - Julien Brugerolles (63) - Philippe Brunet (19) - Eric Cadoré (32) - Julien Cantegreil (65) - Nathan Eryeh--Fort (15) - Christian Darriet (33) - Jonathan Dubrulle (75) - Jean-Louis Durand (86) - Nathan Goyer (67) - Gérard Guérin - Patrick Fanet (24) - Stéphane Le Bot (33) - Stéphane Pellerin (38) - Monique Piot Murga (26) - Luc Ripoll (31) - Marylène Tardy (73) - Béatrice Tariol (64) - Vincent Valles - Nathalie Vermorel (71)